

Préface

16 décembre 1985, fin d'après-midi. Un seul titre occupe toute la presse: quatre militants des Cellules Communistes Combattantes viennent d'être arrêtés à Namur. Ce sont Bertrand Sassoie, Pascale Vandegeerde, Pierre Carette et Didier Chevolet. L'avenir révélera que ces arrestations et d'autres succès policiers portaient un coup décisif à la lutte révolutionnaire entreprise quatorze mois plus tôt.

Ceux qui ont vingt ans aujourd'hui étaient encore des enfants quand les actions de propagande armée des Cellules frappaient durement les intérêts capitalistes et impérialistes dans le pays. Et ceux qui sont plus âgés ont entendu trop de mensonges sur ce combat, trop de calomnies contre ceux qui l'ont mené.

Aujourd'hui, il y a quelque chose de très vivace. C'est que la réalité du quotidien, ici et ailleurs, ramène sans cesse à la question posée par les Cellules Communistes Combattantes, à la question de la nécessité et de la possibilité d'une alternative au règne du capitalisme, de l'exploitation et de l'injustice.

Pour beaucoup reste cette image forte: les Cellules n'ont pas reculé devant la question et ses implications. Elles ont traduit dans la pratique, avec courage, ce qu'elles estimaient être leur devoir révolutionnaire. Dans cette image, le collectif des prisonniers a aussi sa place. Durant trois années, les militants ont connu des conditions de détention dénoncées comme torture par les grandes organisations de défense des droits de l'Homme. Ils ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité à l'issue d'un procès scandaleux. Mais forts de leur unité, jamais ils n'ont courbé la tête, jamais ils n'ont renié leur engagement. Ils sont restés fidèles à la cause du prolétariat, à l'idéal communiste.

Le 16 décembre 1995, les prisonniers ont achevé leur dixième année de prison. Depuis lors, selon la loi, ils sont libérables.

Leur maintien en détention n'est plus rien d'autre qu'une décision politique du ministre de la Justice.

Liberté pour les camarades des Cellules Communistes Combattantes!

Nous appelons à une mobilisation large, décidée, soutenue, pour gagner ces libérations. Nous savons d'expérience que cette lutte ne sera pas facile. Elle sera longue et ardue, justement parce que son enjeu et sa signification sont d'importance. Mais nous sommes déjà convaincus qu'elle sera victorieuse.

Nous avons réalisé cette petite brochure au service de la mobilisation. Elle récapitule le plus simple de l'information: des dates et des faits, mais d'une façon assez complète. Elle s'attache spécifiquement à la période du procès et de la seconde grève de la faim. Il y a deux raisons à cela. Primo, l'aspect politique de la lutte des Cellules Communistes Combattantes n'est pas vraiment du domaine de notre association. Ceux qui s'y intéressent trouveront ce qu'ils cherchent dans les éditions politiques appropriées ou auprès des prisonniers. Secundo, le procès et la lutte contre l'isolement dénoncent particulièrement l'hypocrisie du système, les mauvais coups des autorités. De ces mêmes autorités qui repousseront sans cesse les libérations en invoquant un cadre juridico-démocratique qu'elles ont pourtant piétiné furieusement lors du procès!

Les prisonniers des Cellules doivent être libérés! Cela concerne tous les militants communistes, bien sûr, mais plus largement tous les progressistes sincères, tous ceux et celles qui sont attachés aux libertés démocratiques et à la lutte contre l'injustice.

Les camarades doivent être libérés! Notre association se mobilise désormais pour cet objectif principal. Elle ne relâchera pas son effort tant qu'un seul restera en prison. Rejoignez notre lutte! Relayez l'information! Participez à l'agitation! Que la répression recule devant la solidarité avec les combattants révolutionnaires!

L'Association des Parents et Amis des Prisonnier(e)s Communistes, été 1996.

[À sa propre demande, la mobilisation pour la libération des prisonniers des Cellules Communistes Combattantes ne concerne pas Didier Chevolet, une rupture étant intervenue entre lui et ses anciens camarades.]

Rappel des principaux événements antérieurs

1983

Amorce d'un processus de réflexion politique et d'accumulation de forces en vue de l'ouverture d'une pratique révolutionnaire communiste en Belgique.

12 mai 1984

Attaque de la caserne à Vielsalm par des combattants révolutionnaires internationalistes. De nombreuses armes sont saisies.

2 juin 1984

Attaque du dépôt d'explosifs de la carrière de Scoufflény. Huit cent seize kilos d'explosifs divers sont saisis.

2 octobre 1984 — 15 janvier 1985

Les Cellules Communistes Combattantes apparaissent publiquement à travers la « Première campagne anti-impérialiste d'Octobre ».

Huit actions de propagande armée se succèdent contre des objectifs économiques, politiques et militaires de l'impérialisme. Par exemple, la multinationale US Honeywell, le secrétariat du premier ministre Wilfried Martens, le réseau des oléoducs de l'OTAN, etc.

À l'occasion de leurs actions, les Cellules diffusent systématiquement des communiqués politiques. Tous les communiqués de 1984 et 1985, constituant l'ensemble de la production politique et théorique des Cellules, ont été rassemblés dans le livre « Textes de lutte » publié en 1988.

19 octobre 1984

Importante initiative policière connue sous le nom de « Opération mammoth ». Une centaine de perquisitions ont lieu tous azimuts. Le lundi 5 novembre, un avis de recherche est lancé contre Pierre Carette.

20 et 21 avril 1985

Deux attentats ont lieu à Bruxelles. Ils sont revendiqués un peu plus tard par un « Front Révolutionnaire d'Action Prolétarienne » (« FRAP »). La vérité sur ce « FRAP » apparaîtra dans les mois et les années qui suivent.

Il s'agit d'une provocation montée par quelques libertaires avec la complicité du groupe français Action Directe. Les premiers y trouvent l'occasion de répandre leur anticommunisme et le second de gonfler artificiellement son « Front de la guérilla ouest-européenne ». Deux personnes seront arrêtées dans le cadre du « FRAP » : Chantal Paternostre et Luc Van Acker. Elles renieront leur aventure et collaboreront avec la justice lors du procès contre les militants des Cellules Communistes Combattantes.

Pour plus de précisions sur cette histoire et ses repentis lamentables, voir : « Le "FRAP", provocation et repentir », « Dénonciation de l'amalgame » et la question n°57 de « La Flèche et la Cible ».

1^{er} mai 1985

À l'occasion de la Fête du Travail, les Cellules attaquent le quartier général du patronat, la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), à Bruxelles. La défection de la gendarmerie et un tragique concours de circonstances sont à l'origine de la mort de deux pompiers. Le 6 mai, les Cellules attaquent la gendarmerie, en représailles.

8 octobre — 5 novembre 1985

« Campagne Karl Marx ». Les Cellules attaquent successivement des bâtiments d'Intercom, de Fabrimétal, de l'Office des contributions et de quatre grandes banques (BBL, SGB, MHB et KB). Cette campagne restera inachevée après les arrestations de décembre.

19 octobre — 6 décembre 1985

« Campagne Pierre Akkerman, Combattre le militarisme bourgeois et le pacifisme petit-bourgeois ». Les Cellules attaquent des objectifs économiques et militaires de l'impérialisme, et la direction petite-bourgeoise du mouvement pacifiste. La campagne se clôture par une double action contre le réseau des oléoducs de l'OTAN, menée de concert avec un groupe de révolutionnaires internationalistes en France.

16 décembre 1985

Pascale Vandegeerde, Bertrand Sassoie, Didier Chevolet et Pierre Carette, quatre militants de l'organisation, sont arrêtés dans l'après-midi à Namur. En début de soirée, ils sont transférés par l'ESI à Bruxelles. Le lendemain, Pascale et Bertrand sont écroués à la prison de Forest, Pierre et Didier à la prison de Saint-Gilles.

D'emblée, les prisonniers sont soumis à un isolement complet. Seuls 24 h sur 24, sans radio, ni courrier, ni visite, sans même la possibilité de parler aux gardiens : ceux-ci ont reçu l'ordre de se taire. Les mesures de sécurité sont renforcées : grillages et verrous supplémentaires, et même soudure du guichet des portes ! Un poste de surveillance est établi devant les cellules : un gardien espionne en permanence et consigne ses observations dans un registre. Les fouilles sont incessantes.

Fin décembre 1985

Fondation de l'Association des Parents et Amis des Prisonnier(e)s Communistes, l'APAPC. L'Association a pour but de défendre les droits les plus larges des prisonniers révolutionnaires. Mais elle ne prend pas pour autant position vis-à-vis de la ligne politique, des conceptions stratégiques des Cellules Communistes Combattantes. Voir à ce propos la plate-forme de l'APAPC.

Janvier 1986

Les prisonniers diffusent un communiqué politique intitulé « Sur les arrestations ».

Notons qu'à ce moment-là les quatre camarades se considèrent toujours militants des Cellules Communistes Combattantes — bien que prisonniers. Ils considèrent aussi que leur organisation continue à exister malgré leurs arrestations. Ils défendent cette position et ce point de vue jusqu'à la fin des années 1980. Au début des années 1990, ils prendront acte de la disparition de l'organisation dans laquelle ils ont combattu en 1984 et 1985. Ils se présenteront dès lors comme Collectif des Prisonnier(e)s des Cellules Communistes Combattantes.

9 mai 1986

Ouverture de la première grève de la faim collective pour la transformation des conditions de détention. L'APAPC diffuse deux communiqués où les camarades présentent leur lutte. La grève dure quarante-trois jours. Elle est suspendue après que le ministère se soit engagé à débloquer le courrier, à autoriser des visites, etc. Mais dans les faits, ces engagements ne seront quasi pas tenus. L'isolement continuera.

À l'occasion de la grève de la faim de 1988, l'APAPC récapitulera dans un document l'expérience de la grève de 1986.

Automne 1986

Les prisonniers lancent un appel à l'ouverture de correspondances politiques avec eux. L'APAPC le diffuse massivement. En plusieurs mois, près de cinquante mille tracts sont distribués devant des usines, lors de manifestations, etc. Sans ignorer les manigances policières, le résultat sera malgré tout décevant.

25 avril 1987

Le journal «Le Peuple» publie une première interview des quatre militants.

7 septembre 1987

Depuis quelques jours, des mouvements de révolte des prisonniers sociaux secouent la prison de Forest. Inquiètes, les autorités décident le déplacement de Bertrand Sassoie à Saint-Gilles (Pascale Vandegeerde reste à Forest, le quartier des femmes n'étant pas touché par l'agitation). L'émeute éclate à Saint-Gilles le lendemain de l'arrivée de Bertrand! Les retrouvailles de Didier, Bertrand et Pierre ont donc lieu dans la prison en flammes. Hélas! elles sont brèves. L'émeute est réprimée dans la soirée et les camarades se retrouvent dans les cachots du Palais de Justice. Ils seront rapidement transférés à la prison de Malines.

Eté 1988

Les trois militants sont ramenés à Bruxelles, le procès est prévu pour la rentrée.

1988, la bataille du procès

1^{er} juillet

Réunion de la Chambre des mises en accusation, la juridiction statuant sur un renvoi en Cour d'assises. Cette audience fait suite aux décisions prises le 3 mai par la Chambre du conseil, parmi lesquelles l'amalgame entre les quatre militants des Cellules Communistes Combattantes et les deux repentis du «FRAP».

Notons que le renvoi devant les Assises est examiné et décidé par les très indépendantes institutions de la Justice durant l'été 1988. Or, la transformation de la salle d'Assises en vue de ce — seul — procès (installation d'un box blindé pour isoler les prisonniers, d'une séparation entre la salle et le tribunal, etc., le tout pour cinquante millions de francs) a été entreprise sur ordre ministériel au début 1987!

L'amalgame entre les militants des Cellules et les repentis du «FRAP» est particulièrement perfide. Les Cellules Communistes Combattantes et ce «FRAP» sont pleinement étrangers (l'enquête policière le met d'ailleurs en évidence) et sont même des ennemis politiques. L'amalgame est une manœuvre du pouvoir : elle tend à dépolitiser la lutte des Cellules en l'associant à l'aventure «FRAP», c'est-à-dire en mettant l'accent sur le dénominateur commun d'une infraction pénale similaire. De plus, l'amalgame garantit aux autorités la présence de deux précieux collaborateurs sur la scène du procès. Comment la farce pourrait-elle se jouer autrement ?

L'audience de la Chambre des mises en accusation, tout comme les réunions mensuelles de la Chambre du conseil (qui «débattait» notamment du prolongement de la détention préventive) est boycottée par les quatre camarades. Une attitude qu'ils expliquaient ainsi dès mai 1986 : «Nous, révolutionnaires, militants des Cellules Communistes Combattantes, ne comparaitrons pas à cette Chambre du conseil car nous n'avons rien à y faire, car nous ne reconnaissons aucun droit à la bourgeoisie de nous juger et qu'au contraire même, c'est nous qui la condamnons comme une classe parasite dont la seule existence est un crime contre l'humanité, dont le règne est celui de la barbarie. Si nous avons des comptes à rendre, ce n'est que vis-à-vis de la classe ouvrière, de ses avant-gardes combattantes, de ses organisations œuvrant dans le cadre des intérêts prolétariens historiques, et à personne d'autre. Donc, de la même façon que nous refusons de collaborer aux investigations policières, nous refusons, ce mois-ci comme tous les derniers mois, de collaborer aux procédures de la justice de classe, quelles qu'elles soient, et nous affirmons par là notre continuité d'engagement dans la pratique révolutionnaire.»

11 août

Depuis la confirmation du renvoi le 1^{er} juillet par la Chambre des mises en accusation, la situation des prisonniers relève administrativement de l'autorité du juge désigné président de la Cour d'assises : Jos Durant. Celui-ci commence par renforcer l'isolement des camarades en interdisant leur rencontre lors de la lecture du dossier de l'instruction. Cette initiative annonce clairement la façon dont il conçoit son rôle au procès : acteur principal du camp policier.

2 septembre

Début de la seconde grève de la faim collective. Elle sera échelonnée et est entamée par Didier Chevolet. L'APAPC donne une conférence de presse et présente les revendications des grévistes : libre correspondance, permis de visite, réunions de travail régulières entre les quatre camarades, etc. En gros, il s'agit des mêmes revendications qu'au printemps 1986.

Les militants s'adressent aussi aux prisonniers sociaux de Forest et Saint-Gilles, un communiqué sera lu lors d'une émission de radio libre destinée aux détenus bruxellois, « Passe Muraille ».

9 septembre

Pascale Vandegeerde entre à son tour en grève de la faim. L'APAPC diffuse la déclaration de lutte des prisonniers sous forme de tract, à des milliers d'exemplaires. Elle organise un soutien actif. Le collectif « Classe contre classe ! » distribue massivement un tract de solidarité politique devant de nombreuses usines.

12 septembre

Durant, qui s'était fait remarquer d'emblée en renforçant l'isolement des prisonniers, craint à présent que la grève de la faim perturbe le rituel du procès. Il espère désamorcer le conflit en permettant aux quatre camarades de se rencontrer en présence de leurs avocats, une décision qu'il impose au ministère et à l'administration pénitentiaire. Une première réunion a lieu à la prison de Forest, d'autres suivront.

16 septembre

Pierre Carette s'inscrit à son tour dans le mouvement de grève. Dans un communiqué, l'APAPC explique en quoi la manœuvre de Durant ne peut suffire à arrêter la grève. Elle ne répond qu'à une seule revendication, de façon incomplète et pour une période limitée. Le procès achevé, les prisonniers repasseront sous l'autorité du ministère qui imposera à nouveau l'isolement.

20 septembre

La Commune Karl Marx des prisonniers du Parti Communiste d'Espagne (reconstitué) et des Groupes Révolutionnaires Antifascistes du Premier Octobre (GRAPO) de la prison de Soria, rend public un communiqué où elle dénonce les attaques incessantes contre les prisonniers révolutionnaires en Europe et elle appelle à la solidarité avec la grève de la faim.

Dans les journaux, à la radio et à la télévision, des campagnes manipulatrices, hystériques et haineuses, s'amorcent en vue du procès. Elles reprennent la plupart du temps et mot pour mot les mensonges et tromperies concoctés par le procureur dans son « acte d'accusation ». Il s'agit de préparer psychologiquement la conscience sociale au procès et à son verdict inévitable. Ces campagnes malsaines perdureront jusqu'au moment où, au cours des audiences, la malfaisance de l'accusation sera publiquement démontrée. Mais bien entendu, c'est le silence et non la rectification qui sera alors de mise dans les médias.

23 septembre

Bertrand Sassoye est le dernier à rejoindre la grève de la faim collective. Didier en est au vingt-deuxième jour, Pascale au quinzième et Pierre au huitième.

Le journal « Le Peuple » publie une nouvelle interview des quatre militants. Ils y dénoncent entre autres les manœuvres du pouvoir judiciaire (amalgame, manipulations, etc.), leur caractère essentiellement politique, leurs tenants et aboutissants. Notons que les analyses présentes dans cette interview réalisée avant le procès trouveront une confirmation éclatante dans les semaines suivantes.

26 septembre

Premier jour du procès. Il s'ouvre par un incident entre Durant et les militants. Lors de l'interrogatoire d'identité, ces derniers se présentent collectivement comme « militants et

militante des Cellules Communistes Combattantes » et refusent de se lever en l'honneur de la cour. Les repentis du « FRAP » font d'entrée la différence.

L'audience est principalement consacrée à la formation du jury. À cette occasion, l'accusation et la défense peuvent récuser, sans avoir à se justifier, un certain nombre de jurés proposés. Fidèles à leur refus de toute collaboration au processus judiciaire, les quatre camarades ignorent cette combine. Les repentis du « FRAP » s'en remettent à leurs défenseurs pour l'exploiter.

Mais c'est le procureur, Jean-Pierre Jaspar, qui crée l'événement. Il récuse systématiquement les jurés proposés qui appartiennent à la classe ouvrière ! La manœuvre et son enjeu n'échappent à personne, les journalistes sont hilares sur leur banc... et le fait est soigneusement passé sous silence dans la presse du lendemain.

Le reste de la journée est consacré à la lecture de l'acte d'accusation, un document truffé de mensonges et de manipulations qui seront dénoncés les jours suivants.

27 septembre

Les quatre camarades lisent leurs « Déclarations liminaires ». La première dénonce l'amalgame fait entre la lutte et les militants des Cellules Communistes Combattantes et l'aventure et les repentis du « FRAP ». La deuxième expose les raisons et les revendications de la grève de la faim. La troisième rétablit une vérité sur l'idéologie des communistes : ils s'attaquent aux ennemis du peuple, pas au peuple. Contrairement aux bruits répandus par les autorités politiques et judiciaires, les prisonniers n'ont pas l'intention d'appeler à des représailles contre les jurés. La quatrième et dernière expose à grands traits la position des quatre vis-à-vis de la justice en général et du procès en particulier.

Ils établissent que le procès n'est rien d'autre qu'une attaque contre leur organisation et le mouvement révolutionnaire. Ils dénie au tribunal tout droit de leur demander des comptes, ne reconnaissent aucune culpabilité à la chose incriminée — à savoir l'activité communiste — mais revendiquent au contraire sa nécessité et sa grandeur. Ils en tirent la conclusion qu'ils n'ont pas à se « défendre » ni à « être défendus » dans le cadre du procès. Ils achèvent donc leur intervention en demandant à leurs avocats de se retirer immédiatement. Le président du tribunal ne leur en laisse pas le temps. Il rappelle qu'il les a commis d'office dès août et qu'ils sont tenus à leur rôle (signalons que la loi impose la présence d'avocats en Assises). Suit alors une longue suspension d'audience durant laquelle une discussion se tient en Chambre du conseil, le bâtonnier est appelé à la rescousse pour avis technique, etc.

Quand l'audience reprend, les avocats présentent leur position. En substance : « Les accusés vous ont expliqué combien ils dénoncent la loi et la Justice. Si l'avocat est bien l'acteur, le symbole de la défense dans un procès, il est logique que ces accusés ne veuillent pas de leurs avocats à l'audience. C'est une expression de leur droit à la défense. Nous avons à respecter leur choix. Mais le président a pris une ordonnance nous enjoignant de rester. Nous sommes opposés à cette décision. Elle nous oblige cependant à rester pendant toute la durée du procès. Dès lors, pour nous y conformer tout en ne trahissant pas la volonté des accusés, nous organiserons la présence voulue, mais nous nous tairons. Nous ne servirons pas ce procès, mais nous serons là, à notre place, à côté des accusés. » À partir de là les avocats s'abstiendront de toute participation et assumeront la présence minimale obligée, à tour de rôle.

L'audience s'achève sur une intervention de la défense de la repentie Paternostre. Elle demande notamment le démantèlement du box en verre blindé où les prisonniers sont confinés, arguant qu'un tel dispositif ne respecte pas la « présomption d'innocence ». Rappelons que le dispositif en question a été construit exclusivement contre les militants des Cellules. Certes, à l'origine, il fut justifié par la proximité de divers procès dits « à hauts risques », mais on ne se dépêcha de l'achever que pour le procès contre les camarades et

on le démantèlera progressivement une fois ceux-ci condamnés. Le but du pouvoir derrière cet artifice était clair : il fallait répandre l'idée de la dangerosité sociale des révolutionnaires, créer un climat de menace et d'insécurité, et aussi contrôler l'expression des prisonniers (ils ne purent se faire entendre qu'à travers un système de sonorisation que Durant ouvrait ou fermait au gré de sa censure).

28 septembre

Durant annonce que le box blindé restera en place. Puis il tente — sans succès — d'ouvrir un « dialogue » avec les militants des Cellules. À ce stade, les camarades n'ont pourtant rien à ajouter à leurs déclarations liminaires. Durant a plus de chance avec les repentis du « FRAP ». Paternostre est toute émotion pour clamer son innocence et Van Acker toute humilité pour avouer une partie des faits qui lui sont reprochés.

L'audience se poursuit avec le long exposé de la juge d'instruction Francine Lyna. Elle raconte beaucoup de sottises et, surtout, elle reprend à son compte tous les mensonges de l'acte d'accusation, même ceux totalement contraires à ses propres conclusions d'enquête ! Elle défend maintenant la thèse voulant que l'attentat mené le 1^{er} mai 1985 contre la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) fut un traquenard conçu pour tuer. Elle épouse la thèse de l'assassinat (meurtre prémédité) alors que suite à trois années d'investigations elle avait conclu à l'accident et inculpé les militants d'homicides involontaires.

29 septembre

Lyna termine sa prestation. Les militants prisonniers font deux déclarations.

D'abord, « Sur des faits 1 », qui dénonce une manipulation particulière de l'acte d'accusation reprise par la juge d'instruction dans son exposé : le communiqué des Cellules du 1^{er} mai 1985 aurait été rédigé, sinon corrigé, par le militant révolutionnaire français Frédéric Oriach à la demande de Pascale Vandegeerde. Une correspondance entre Frédéric et Pascale l'attesterait. Stigmatisant les buts de la manœuvre (impliquer Pascale dans l'action des Cellules avant son entrée dans l'organisation en octobre 1985 et criminaliser Frédéric pour lui interdire l'accès au territoire, notamment), les militants exigent la production publique de ce fameux courrier.

Ensuite, « Sur des faits 2 », qui s'attaque au plus ignoble mensonge de l'accusation — également relayé par Lyna. Il concerne évidemment les événements du 1^{er} mai 1985. L'acte d'accusation affirme à maintes reprises que le message téléphonique d'avertissement transmis par les Cellules à la gendarmerie, message exigeant l'évacuation des lieux de l'attentat, mentionnait une fausse adresse : seulement la rue Ravenstein et non la rue des Sols où était garée la camionnette contenant la charge explosive. L'objectif du mensonge est flagrant. Il s'agit de faire croire que si deux pompiers trouvèrent la mort rue des Sols, la responsabilité n'en incombe pas à une gendarmerie parfaitement renseignée et curieusement passive, mais incomberait aux Cellules qui auraient délibérément égaré cette gendarmerie. Les militants exigent cette fois aussi la production publique d'une pièce indiscutable : l'enregistrement de la communication d'avertissement reçue par le central de la gendarmerie le 1^{er} mai 1985.

Après le défilé de premiers témoins insignifiants (experts, enquêteurs), correspondance et enregistrement sont examinés publiquement en fin d'après-midi. Indiquons que les pièces avaient été « perdues » par la gendarmerie mais qu'elles furent « retrouvées » par la police judiciaire. À cette péripétie, Durant ajoute moult manœuvres de retardement et diversion destinées notamment, on s'en rend vite compte, à secourir préventivement son compère Jaspar. Ainsi commence-t-il par lui fournir l'un ou l'autre bouc émissaire qui l'aurait malencontreusement induit en erreur. Il fait lire divers rapports de gendarmerie afférents à la réception de l'appel téléphonique, dont pas un seul ne mentionne la rue des Sols. Bref il traîne l'affaire en longueur, fatigue les gens, sème la confusion et travaille

consciencieusement à atténuer une vérité qui s'annonce redoutable. Oui, les Cellules Communistes Combattantes ont fait tout ce qu'il était raisonnable de prévoir pour que l'action du 1^{er} mai contre le siège du patronat se limite à sa destruction. Oui, la responsabilité de l'accident tragique incombe entièrement à la gendarmerie. Oui, les Cellules ont toujours dit la vérité. Oui, depuis trois ans, les gouvernements successifs, l'autorité judiciaire, la hiérarchie du corps des pompiers et les médias trompent les victimes et la conscience sociale.

Le message enregistré est enfin entendu publiquement: « Ici les Cellules Communistes Combattantes. Nous avons placé une voiture piégée devant la FEB. L'explosion aura lieu ce 1^{er} mai à 0h30. Faites évacuer la rue Ravenstein et la rue des Sols. Faites évacuer les veilleurs de nuit. Ne touchez pas au véhicule, il exploserait immédiatement. Je répète: faites évacuer la rue Ravenstein et la rue des Sols. Faites évacuer les veilleurs de nuit. »

Quant à la lettre qui aurait servi à la préparation du communiqué d'action du 1^{er} mai... elle date du 22 septembre 1985! Et, de surcroît, elle traite d'un document de Frédéric Oriach (« La lutte armée, nécessité stratégique et tactique du combat pour la révolution ») que le collectif de propagande où Pascale militait à l'époque se préparait à publier.

Choqués par l'énormité de l'embrouille, certains journalistes (principalement de l'audiovisuel) rendent compte sincèrement de la manière dont le procureur et la juge d'instruction viennent d'être confondus. Il en est même qui vont jusqu'à poser des questions capitales concernant la suite du procès, mais leur indignation se révélera finalement artificielle, leur vigilance éphémère. Dans l'ensemble, les médias minimiseront l'événement. Par exemple, dans le journal Le Soir du lendemain, tout sera ramené à la taille de quelques « fautes » dans l'acte d'accusation. On pourra aussi y découvrir cette nouvelle invention: la correspondance examinée porterait le titre « Corrections au texte revendicatif de l'attentat du 1^{er} mai... »

30 septembre

L'APAPC diffuse un communiqué faisant le point sur l'avancement de la grève de la faim. Didier est en grève depuis vingt-neuf jours, Pascale vingt-deux, Pierre quinze et Bertrand huit. Le ministre feint ignorer la chose.

La solidarité s'intensifie en Belgique et à l'étranger: distributions de tracts, collages d'affiches, accrochages de calicots, etc. À l'audience, le défilé des témoins se poursuit avec des experts et des enquêteurs. Le chef du Groupe de Répression du Terrorisme de la PJ de Bruxelles évoque des faits qu'il attribue aux Cellules Communistes Combattantes (notamment un hold-up à la Kredietbank, rue du Congrès à Bruxelles, en juillet 1985).

3 octobre

Toujours le défilé des experts et des enquêteurs.

4 octobre

Fin du défilé, au cours duquel la défense des repentis du « FRAP » a soulevé quelques polémiques.

Arrive alors le témoignage d'un vigile de la société Securitas. Il s'appelle Michel De Munck, il surveillait le siège bruxellois de la Banque Bruxelles Lambert le soir de l'attaque des Cellules Communistes Combattantes (4 novembre 1985) et sa curiosité lui a valu d'essuyer des coups de feu. Sa narration des faits terminée, il est questionné précisément par les militants prisonniers. Démonstration est facilement faite que De Munck n'a pas vu la personne qui a ouvert le feu, et même qu'il n'aurait pas pu la voir étant donné la configuration des lieux. L'intervention des camarades, intitulée « Sur des faits 3 », met une fois de plus en évidence la nature outrancièrement mensongère de l'acte d'accusation. On peut y lire en effet: «... il fut procédé à une confrontation entre eux [les militants] et De Munck qui a reconnu formellement Didier Chevolet comme étant le tireur à la mitraillette ». Or, il n'y a eu aucune

confrontation, De Munck n'a reconnu personne (ni le tireur ni qui que ce soit), et de toute façon cela lui aurait été matériellement impossible.

5 octobre

Retour aux événements du 1^{er} mai. Le président du tribunal a convoqué plusieurs gendarmes directement compromis. D'abord les deux pandores de garde au central téléphonique de la rue de Louvain. Ce sont eux qui ont reçu le message d'alerte des Cellules.

Leur défense est simple : ils sont flamands et ont mal compris le propos. Ils n'ont pu réécouter le message car leur enregistreur de service était en panne. Se souvenant qu'il avait été question de la rue Ravenstein, ils y ont expédié une voiture de patrouille.

Sortie de ces deux-là et entrée du sous-officier qui fut chargé postérieurement de transcrire l'enregistrement du message fait par un appareil de contrôle, plombé, inaccessible aux standardistes. Ce gendarme a fabriqué un faux. Il a recopié le message des Cellules en supprimant les deux passages où est demandée l'évacuation immédiate de la rue des Sols. — Comment explique-t-il cela ? Il ne se l'explique pas, ou alors une distraction due au surmenage. — Aurait-il reçu des ordres « d'en haut » ? Quelle idée absurde ! Et Durant, parfait de complicité, tourne la page. On n'en saura pas plus. Et la presse, parfaite de complicité, porte Durant au pinacle de la justice : c'est qu'il traque la vérité sans trembler !

Le reste de l'audience est consacré à l'audition de personnes présentes rue des Sols au moment de l'attentat (nettoyeurs, vigiles, policiers, pompiers, etc.). Il apparaît que les vigiles qui ont appelé les pompiers savaient parfaitement que la camionnette dont s'échappait de la fumée contenait une charge explosive. Ils avaient lu les tracts d'avertissement répandus par les combattants dans la rue et tout autour de la camionnette. L'un d'entre eux en avait même ramassé un grand nombre et les avait empilés sur son bureau. Il constatera leur disparition après le passage des forces de police et de gendarmerie. En fait, seuls les pompiers ignoraient la nature du danger quand ils forcèrent la camionnette pour éteindre ce qu'ils croyaient être un petit incendie, et on peut penser que leur intervention imprévue précipita la mise à feu de la charge.

6 octobre

Toujours la procession des témoins. Cette fois principalement des propriétaires d'appartements et garages qui servaient de bases aux Cellules.

7 octobre

L'audition de témoins attachés au dossier « FRAP » doit être interrompue. La foudre est tombée sur le Palais de Justice et a endommagé le système de sonorisation spécialement installé pour le procès dans la salle d'Assises. Les débats sont reportés.

10 octobre

Reprise du défilé des témoins convoqués par la défense des repentis du « FRAP ».

11 octobre

L'audience débute avec les derniers témoignages dans le cadre du dossier « FRAP ». Elle se poursuit avec les plaidoiries des parties civiles. Les interventions sont, sans doute inconsciemment mais inévitablement, ultra politisées. Le représentant de l'agglomération de Bruxelles (dont dépendaient les services d'incendie) : « Notre société est imparfaite, mais toutes les classes qui la composent — y compris la classe prolétarienne — sont attachées aux valeurs qui la fondent. » Un avocat délégué par une société immobilière : « Nous n'allons rien récupérer de tout cet argent. Nous le savons. Mais nous avons voulu venir ici jusqu'au

bout pour manifester notre solidarité avec toutes les victimes de ces actes. Nous sommes confrontés à une forme de guerre où l'ennemi se cache derrière un orgueil fanatique», etc. Sans oublier la représentante de l'OTAN qui y alla gaillardement du couplet sur «la défense du monde libre».

12 octobre

Didier Chevolet est en grève de la faim depuis quarante et un jours. Il a perdu douze kilos et son état de faiblesse ne lui permet plus de participer activement à la lutte lors des audiences.

Il refusera dorénavant de se rendre au Palais de Justice. Confronté à l'absence du militant, Durant invoque des arguties juridiques et ordonne qu'il soit amené de force dans le box. C'est fait avec la dernière des brutalités. Alors que son transfert au centre médical vient d'être décidé, une bande de gendarmes agresse le camarade dans sa cellule, le traîne à travers toute la prison et le jette dans un fourgon. Croyant sauver les apparences, ils finissent par le porter sur une chaise dans le couloir qui mène au box.

Indignés par ces faits, refusant de cautionner — fût-ce par leur seule présence — la directive de Durant et les méthodes des gendarmes, les avocats de Didier quittent la salle. Durant leur rappelle à nouveau qu'ils ont été commis d'office. Les avocats passent outre.

Dans la soirée, le consulat de Belgique à Zürich est lapidé et maculé en solidarité avec la grève de la faim.

13 octobre

Les prisonniers font une déclaration au sujet des brutalités dont leur camarade a été l'objet la veille. L'APAPC en diffuse le texte. La presse n'en soufflera mot. Pour sa part, Durant est réjoui d'avoir sous les yeux un procès-verbal de gendarmerie qui lui apporte «une toute autre version des faits». Il a aussi découvert de nouvelles arguties juridiques qui, cette fois, ne rendent plus obligatoire la présence des prisonniers. L'audience se déroule sans Didier mais en présence des défenseurs désignés d'office. Le procureur Jaspas entame son réquisitoire. C'est la réaffirmation butée de son acte d'accusation pourtant déjà mis à mal, c'est une lamentable et confuse gesticulation à la gloire du système. Il cimente l'indigence de son numéro par une envolée dont il ne semble pas peu fier: «Vous avez signé d'un trait rouge sur les pavés de la rue des Sols votre impuissance à tuer la liberté». Manifestement la formule l'enchanté, il la répète jusqu'à radoter, ajoutant ainsi à la perplexité de ceux qui se souviennent comment la gendarmerie a été démasquée un peu plus tôt pour son entière responsabilité dans le drame, et de ceux qui croyaient encore ne pas avoir affaire à un procès politique.

Jaspas s'applique d'ailleurs à rassurer ces derniers. Il se livre à une curieuse acrobatie. Il attaque la politique des Cellules Communistes Combattantes (qui, à l'en croire, mène «au goulag») tout en déniait à la lutte des Cellules le caractère politique qui ferait des quatre militants des prisonniers politiques.

Pour l'occasion, il s'accroche à une définition plutôt perverse de l'infraction politique. On l'écoute: «Les crimes et délits reprochés ne sont pas des infractions politiques car pour cela, le fait infractionnel doit être de nature à porter immédiatement atteinte aux institutions politiques. Or, il n'en est rien dans ce cas. Seules les motivations et les conséquences lointaines des infractions sont d'ordre politique...»

On pourrait multiplier à l'envi les exemples de la bouffonnerie sinistre de la prestation de Jaspas. N'en retenons plus qu'un. Ce procureur est matériellement incapable de démontrer la participation effective de chaque prisonnier à quelque action politico-militaire des Cellules. Il accuse donc les quatre camarades de l'ensemble des actions de leur organisation. Il réclame même la condamnation de Didier Chevolet et Pascale Vandeguerde pour la pratique antérieure à leur entrée dans les Cellules (l'instruction établit que cette entrée date d'octobre 1985). Mais une inspiration étrange lui dicte soudain d'exclure Pascale du cadre de

l'action contre la BBL le 4 novembre 1985 : aucune femme n'a été vue par les témoins cette nuit-là. Après ça, qu'aucune femme n'ait jamais été citée dans aucun témoignage à propos d'aucune action des Cellules est bien peu de chose. D'ailleurs qu'importe ! Jaspas tient le bon bout : puisque dans leurs communiqués d'actions les Cellules Communistes Combattantes parlent à la première personne du pluriel (« Nous avons attaqué... »), l'aveu général et définitif de culpabilité de la part des quatre est patent. Sans doute quelque part inquiet de la médiocrité de son cinéma, Jaspas fait carrément remettre à chaque juré un guide des réponses qu'il veut voir apportées aux trois cents questions concernant la « culpabilité » ou la « non culpabilité » des prisonniers. Faute d'avoir convaincu, il s'assure d'être au moins obéi.

Dans la soirée, des militants des Cellules autonomes / DK brisent les vitres de l'ambassade de Belgique à Copenhague.

14 octobre

Jaspas termine la lecture de son réquisitoire. Au total, cela aura duré six heures.

Les prisonniers présentent leur « Déclaration centrale au procès ». Un important document en trois chapitres : « Sur le droit », « Quelques éléments politiques » et « En guise de conclusion ». Ils y exposent leur position envers le procès et la justice, les bases de la ligne de leur organisation et leur analyse des données concrètes dont il a été question les jours précédents.

17 octobre

Didier est en grève de la faim depuis quarante-six jours. Pascale depuis trente-neuf. La camarade, qui ne pèse plus que 37 kilos (pour un poids initial de 48), constate que son état de faiblesse l'empêche à présent elle aussi d'assurer une présence active dans la lutte aux audiences. Elle refuse d'être conduite au Palais de Justice.

Pierre est en grève depuis trente-deux jours. Son état de santé se dégrade brutalement dans la matinée et il est ramené précipitamment à la prison. Souffrant d'hémorragie dans l'appareil digestif et de spasmes vomitifs ininterrompus, il est incapable d'absorber le moindre liquide. Sa déshydratation aura atteint un tel seuil critique après cinq jours, que les autorités décideront sa mise sous perfusion au CMC (Centre médicochirurgical) de la prison de Saint-Gilles.

Bertrand en est à son vingt-cinquième jour de grève de la faim. Il se retrouve dernier militant des Cellules présent aux audiences. Il lit un communiqué collectif expliquant les raisons de l'absence de Pascale et Pierre.

L'après-midi, les avocats des repentis du « FRAP » plaident pour leurs clients. Dans un autre registre, des parents, amis et sympathisants occupent, en soutien à la grève de la faim, le siège national du Parti social-chrétien (auquel appartient le ministre de la Justice, Melchior Wathelet) à Bruxelles. À la demande de Gérard Deprez, président de ce parti, la police défonce l'entrée des locaux occupés et embarque les manifestants.

18 octobre

Les avocats des camarades rendent publique une « Lettre ouverte au Ministre de la Justice ». Ils s'indignent du refus opposé par ce ministre à l'ouverture de négociations autour des revendications de la grève de la faim. Ils dénoncent le subterfuge derrière lequel Wathelet se retranche : la « séparation des pouvoirs » l'empêcherait d'intervenir dans un procès en cours. Or, il n'est pas question de cela mais de modifier les conditions de détention imposées depuis trois années à des prisonniers politiques. À l'audience, suite des plaidoiries pour les repentis du « FRAP ».

19 octobre

Ultimes interventions consécutives aux déclarations des militants prisonniers et aux plaidoiries de la défense des repentis. On entend des parties civiles, le procureur, et encore les avocats des repentis.

Bertrand Sassoie lit une dernière déclaration au nom collectif des prisonniers des Cellules. Il rappelle le sens de leurs diverses interventions au fil des audiences et annonce que désormais les prisonniers ne se manifesteront plus au procès. Cette déclaration évoque aussi l'ultime indignité de Durant et de ses sbires. Il avait donné aux gendarmes l'ordre secret d'écouter tout ce qui dans les conversations entre prisonniers pourrait leur nuire aux yeux des jurés, et de le rapporter. L'espionnage s'est révélé peu fructueux et Durant doit se contenter de quelques bribes de phrases, le plus souvent falsifiées. L'audience se clôture avec la lecture des trois cents questions sur la « culpabilité » ou non des prisonniers.

20 octobre

Après « délibération », le jury apporte fidèlement les réponses établies pour lui, par Jaspas, une semaine plus tôt.

En début de soirée, Didier est transféré au CMC. Dans la nuit, huit agences bancaires sont maculées de peinture rouge à Bruxelles.

21 octobre

L'audience est consacrée au débat sur les peines. Le procureur donne une nouvelle fois singulièrement raison aux militants prisonniers. Les camarades, dans leur dernière prise de parole, avaient prévu l'éventualité de quelques « vagues nuances » dans la répression, afin de « sauver les apparences ». Écoutons Jaspas : « Nous ne sommes pas en guerre. Il convient de ne pas fabriquer des martyrs. Voilà pourquoi je ne me sens pas le droit de vous demander pour eux la peine de mort. Je refuse cette guerre, fruit de leur imagination débridée ». Et il poursuit en réclamant les travaux forcés à perpétuité pour les quatre révolutionnaires, la peine des condamnés à mort après la commutation automatique !

Les condamnations sont prononcées le soir même : les travaux forcés à perpétuité pour Didier Chevolet, Pascale Vandegheerde, Bertrand Sassoie et Pierre Carette. Les repentis du « FRAP » sont condamnés à cinq ans de détention. Dans les faits, cela se réduira à peu de chose encore : ils bénéficieront de conditions particulièrement favorables, de congés rapides, et ils seront libérés dix mois plus tard.

22 octobre

Une première rencontre a lieu entre quatre avocats des militants des Cellules, le chef de cabinet du ministre de la Justice, un de ses adjoints et le directeur général de l'administration pénitentiaire. Il en résulte l'annonce de la normalisation du régime de détention des quatre camarades, donc la fin de l'isolement. Le choix de cette date pour un premier contact et la référence à une « normalisation » pour supprimer l'isolement éclairent l'intention du ministère. Il veut faire croire que son recul n'en est pas un, que son attitude découle tout naturellement de la fin du procès et des mesures carcérales qui accompagnent pareil moment. Le ministère voudrait effacer des mémoires trois années de conditions de détention déclarées dégradantes et destructrices par maintes institutions internationales.

Comme cette « normalisation » ne correspond pas à leurs revendications (ils obtiennent des choses qu'ils n'ont pas demandées et dont ils n'ont rien à faire, mais se voient toujours refuser des choses indispensables à leur travail politique, à commencer par la possibilité de communiquer entre eux), les militants décident de poursuivre la grève de la faim.

23 octobre

Pascale Vandegeerde est transférée au CMC. Elle y sera placée sous perfusion à partir du 27 octobre.

24 octobre

Les avocats annoncent la continuation du mouvement de lutte des camarades.

Le tribunal s'occupe de divers dommages et intérêts. Le ministère de la Défense nationale se voit attribuer l'essentiel des indemnités... de façon toute théorique, vu que les militants sont insolubles.

26 octobre

Des sympathisants occupent les locaux du Parti Populaire Européen (la fédération des partis démocrates-chrétiens de la communauté européenne) à Bruxelles. D'autres investissent au même moment les locaux du Tribunal du travail à Charleroi. Les deux actions sont menées en soutien à la grève de la faim. Les forces de police interviennent aussi rapidement que brutalement, tant à Bruxelles qu'à Charleroi.

27 octobre

À Hambourg, des militants lapident le consulat de Belgique.

De nouvelles discussions entre les avocats des prisonniers et les responsables de l'administration pénitentiaire débouchent sur un accord. Il satisfait toutes les revendications des grévistes, à l'exception d'une parmi les plus importantes : des réunions de travail régulières à quatre. En lieu et place, les militants pourront correspondre directement et librement entre eux. L'accord stipule donc que les camarades pourront correspondre librement avec l'extérieur, entre eux, recevoir des visites extrafamiliales (quatre permis permanents sont délivrés à des sympathisants), téléphoner, recevoir et conserver tous les documents politiques qu'ils jugent nécessaires. Ces mesures recourent ou complètent les acquis de la « normalisation » établie le 22 octobre : contacts avec les autres prisonniers, accès aux activités communes, etc. La grève de la faim est suspendue. L'accord est formalisé notamment par une lettre des avocats à l'administration pénitentiaire.

29 octobre

Parmi les nombreux messages de solidarité adressés aux quatre militants des Cellules tout au long de la grève de la faim et du procès, soulignons celui de six prisonniers anti-impérialistes nord-américains. Leur soutien au combat des camarades contre l'isolement est d'autant plus fort que le même combat est primordial pour les prisonniers politiques aux USA (révolutionnaires, noirs, portoricains, etc.).

1^{er} novembre

Les déclarations au procès des militants des Cellules Communistes Combattantes sont éditées sous forme de brochure par le collectif « Classe contre Classe! ». Elle est immédiatement diffusée à plusieurs centaines d'exemplaires. Par la suite, l'APAPC assurera une réédition. Ces déclarations (et l'interview au journal Le Peuple, le communiqué d'ouverture de la grève de la faim, etc.) font aussi l'objet de nombreuses publications dans la presse anti-impérialiste et révolutionnaire internationale (aux Pays-Bas, en Allemagne, France, Italie, Espagne et Suisse).

L'APAPC diffuse le communiqué annonçant l'accord et la fin de la grève. Le collectif « Classe contre Classe! » distribue largement un tract dénonçant le caractère terroriste du verdict du

21 octobre, raillant la vaine prétention d'un tel verdict à donner un coup d'arrêt à la lutte révolutionnaire.

3 novembre

Le ministère n'aura pas attendu dix jours pour trahir ses engagements. C'est une habitude. Les prisonniers sont avertis qu'ils doivent remettre leur courrier ouvert à l'avenir. Toute leur correspondance, sortante comme entrante — et même médicale, sera dès lors photocopiée. Aucune indication quant à l'usage de ces copies ne pourra jamais être obtenue. D'autre part, en marge des accords du 27 octobre, les autorités s'étaient engagées à restituer le volumineux courrier détourné durant trois ans. Quasi rien ne sera finalement rendu.

Et depuis lors ...

Début 1989

Les camarades quittent tour à tour les prisons bruxelloises. Ils sont dispersés dans quatre établissements : Huy, Namur, Tournai et Mons.

Mai 1989

L'APAPC présente son document « Bilan et perspectives ».

Juin 1989

Les militants répondent au questionnaire envoyé par le Comité Catalan de Solidarité Internationaliste (CCSI) à plusieurs collectifs de prisonniers politiques dans le monde. Comme l'édition de leur travail par le CCSI, quelque temps plus tard, recelait fautes et coquilles, ils ont jugé opportun d'en présenter une version correcte.

Juillet 1989

À la demande de militants néerlandais (KK, PVK), les camarades produisent le document « À propos de la crise actuelle entre des forces militantes révolutionnaires aux Pays-Bas ». Le débat se poursuivra. En octobre 1991, les camarades produisent encore « Aux militant(e)s des Internationalen Infoläden (réponse à la lettre ouverte de l'été 1990) ».

Janvier 1990

Suite à l'agitation intempestive des repentis du « FRAP » dans un journal libertaire, les prisonniers rédigent « Le "FRAP", provocation et repentir ». Ils y exposent, une bonne fois pour toutes, la vérité sur cette pantalonnade et ses acteurs.

Mai 1990

Rédaction de « Sur le Parti combattant (une divergence avec les camarades espagnols) », publié en octobre dans la revue Correspondances Révolutionnaires n°8. Avec ce travail, les prisonniers développent leur conception du rapport entre le Parti et la lutte armée. Ils s'inscrivent dans le débat « Parti et guérilla » lancé par les prisonniers du PCE(r) et des GRAPO.

Décembre 1990

Réponse à un questionnaire adressé par des prisonniers de la Ligue de Propagande Armée Marxiste-Léniniste (Turquie). Ce travail est édité sous forme de brochure par CR.

19 mars 1992

Dans la matinée, Bertrand Sassoie s'évade en compagnie de deux prisonniers sociaux. Hélas ! ils sont repris quelques heures plus tard. Ils subissent alors les représailles carcérales habituelles : cachot, puis « régime strict » et « transfert disciplinaire ». Le camarade se retrouve à la prison de Lantin.

1^{er} mai 1992

Ouverture d'un débat public avec l'organisation communiste marxiste-léniniste Voie Prolétarienne, en France. Les quatre camarades produisent « Lutte armée et politique révolutionnaire », auquel VP répond par « Violence révolutionnaire et construction du Parti,

aujourd'hui, en Europe». Les deux documents sont publiés à la fin de l'année en France et en Belgique.

Ce grand débat n'est pas clos aujourd'hui. Il s'est enrichi d'une seconde contribution des prisonniers des Cellules, puis d'autres du Camarade Arenas (Secrétaire Général du PCE(r) et de la Cellule pour la Constitution du Parti Communiste Combattant (Italie), qui sont parues dans le numéro 14 de Correspondances Révolutionnaires, en mai 1992.

L'enquête concernant l'attaque de la caserne à Vielsalm en 1984 vise les quatre prisonniers. Jusqu'à la fin de l'année se succèdent tentatives d'interrogatoires, perquisitions dans les cellules, etc. Le juge Pochet s'agite bizarrement.

17 octobre 1992

Publication de « Une déclaration injustifiable », un document très critique envers les « nouvelles » orientations liquidatrices de la Fraction Armée Rouge allemande, exposées dans la « Lettre du 10 avril ». Cette critique formulée par les camarades circulera largement dans le mouvement révolutionnaire international.

Mai 1993

Les quatre prisonniers achèvent la rédaction de « La Flèche et la Cible ». Il s'agit d'un important travail théorico-politique, publié par CR en janvier 1994. Les camarades considèrent que « La Flèche et la Cible » constitue leur nouvelle référence collective poursuivant, dépassant la réflexion (et l'expérience) des Cellules Communistes Combattantes.

Mars 1994

Pascale, Didier, Pierre et Bertrand sont entrés dans leur dixième année de détention. Leurs avocats reprennent des démarches auprès de l'administration pénitentiaire. Ils présentent plusieurs requêtes banales : la possibilité de rencontres comme elle existe pour des frères et sœurs, des permis de visite ponctuels, le transfert de Pierre Garette dans un établissement néerlandophone afin qu'il puisse pratiquer cette langue. Le ministère oppose un refus catégorique sur toute la ligne.

2 octobre 1994

À l'occasion du dixième anniversaire de l'émergence des Cellules Communistes Combattantes, les quatre prisonniers tirent un bilan au présent. Ce petit texte reçoit un excellent accueil en Allemagne, au Canada, en Espagne... Il a été publié dans la revue Correspondances Révolutionnaires numéro 14, en février 1995.

Les prisonniers participent au mouvement de solidarité avec le révolutionnaire noir nord-américain Mumia Abu-Jamal, condamné à mort. Pascale et Pierre réalisent des travaux artistiques pour une exposition itinérante aux États-Unis.

1^{er} mai 1995

La police et la hiérarchie du corps des pompiers de Bruxelles organisent une commémoration du drame du 1^{er} mai 1985. Le gradé Van Gompel profère publiquement des menaces de mort contre les militants prisonniers. D'autre part, il apparaît pour la première fois dans la presse que certains pompiers à l'œuvre rue des Sols espéraient en fait désamorcer la charge explosive.

Eté 1995

Didier Chevolet annonce qu'il quitte le Collectif des Prisonnier(e)s des Cellules Communistes Combattantes. Il n'entend pas participer à la lutte commune pour les libérations. Il désire que son cas soit abordé par les autorités de façon strictement individuelle et apolitique. C'est l'aboutissement d'un détachement politique et militant amorcé depuis des années. Ses anciens camarades déplorent cette perte et en condamnent fermement l'orientation.

3 octobre 1995

Le Tribunal correctionnel de Tournai consacre son audience à l'évasion du 19 mars 1992. Outre les évadés, sept autres personnes comparaissent : elles sont accusées d'avoir facilité l'évasion.

Fidèle à son engagement révolutionnaire, Bertrand Sassoie refuse de collaborer avec le tribunal. Il profite toutefois de l'occasion pour « s'excuser auprès de ceux qui se retrouvent inculpés bien qu'ils n'aient rien à voir avec l'évasion » et pour « adresser un fraternel salut à ceux qui, sans se laisser décourager par les difficultés, continuent à lutter pour le Communisme ». Il conclut : « À tous ces camarades, salut et fraternité ! ».

7 novembre 1995

Le jugement est rendu dans l'affaire de l'évasion de 1992. Quatre prévenus — dont Bertrand — sont condamnés à huit mois de prison. Les autres écopent de peines moindres et variées, ou sont acquittés. La substitut du procureur du roi, Béatrice Annicq, qui avait requis avec une sévérité rabique contre les évadés n'entend pas le prononcé. Elle est absente. Elle a été arrêtée tandis qu'elle transportait vingt kilos de résine de cannabis vers l'Angleterre.

16 décembre 1995

Les camarades sont en prison depuis dix ans. C'est l'échéance fixée pour l'application automatique de la loi Lejeune (sur la libération conditionnelle) aux condamnés à perpétuité. Cela ne concerne encore que Pascale et Pierre, vu que Bertrand doit y ajouter quatre mois suite au jugement de novembre.

À la prison de Namur, la procédure administrative (enquête sociale, etc.) visant Pascale est formellement engagée. Un avis favorable est transmis au ministère... qui y répond en imposant des compléments exceptionnels. Les choses semblent alors se figer.

À la prison de Mons, la procédure visant Pierre reste au point mort : pas d'enquête, pas d'avis.

20 février 1996

Les avocats de Pascale, Pierre et Bertrand se rendent au Service des cas individuels de l'administration pénitentiaire dans le but d'obtenir des éclaircissements quant à leur situation. Démarche totalement infructueuse. Il apparaît seulement qu'après dix ans les autorités sont toujours bien décidées à poursuivre une répression extraordinaire contre les camarades.

Avril 1996

L'APAPC amorce la campagne d'agitation pour les libérations en réalisant un tract et une affiche. Puis viendra cette brochure. C'est une nouvelle bataille qui commence !

Addenda

Automne 1996

Les appels à la libération ont été diffusés par tracts et/ou articles de presse en Suisse, France, Allemagne, Russie, Kazakhstan, Angleterre, Pays-Bas, Italie, USA, Espagne et Canada.

18 octobre 1996

Le consulat de Belgique à Zürich et l'ambassade de Belgique à Berne font l'objet d'actions militantes revendiquant la libération des prisonniers.

9 novembre 1996

Les membres de l'Union Galicienne pour l'Amnistie, des Comités Anti-répression de Galice, et de l'Assemblée pour le soutien aux prisonnièr(e)s politiques galicien(ne)s manifestent devant le consulat de Belgique à La Corogne.

16 novembre 1996

Une réunion publique d'information se tient à Paris en faveur de la libération.

Décembre 1996

Une réunion publique d'information se tient à Bruxelles en faveur de la libération.

10 avril 1997

Les journaux La Meuse, La Lanterne, La Nouvelle Gazette et La Province publient une interview de Pierre Carette qui, entre autres choses, rappelle sa fidélité et celle de ses camarades à la cause du communisme. « Coïncidence », le soir même de la publication de cette interview, la police prétend découvrir un dépôt d'armes et d'explosif à Uccle. Elle organise un sinistre show médiatique, avec déménagement nocturne d'un home de vieillards, etc. Ce dépôt est immédiatement et à tort attribué aux Cellules Communistes Combattantes, divers journaux vont jusqu'à désigner comme responsables l'APAPC et la famille de Bertrand Sassoie.

3 mai 1997

Les trois prisonniers introduisent simultanément une demande de congés pénitentiaires. Les trois demandes sont rejetées sans appel par le ministère.

19 juin 1997

L'APAPC organise à Bruxelles un meeting et des rencontres internationales à l'occasion de la Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire 1997. De nombreuses délégations étrangères participent à ces rencontres. Dans le cadre de cette journée, le collectif des avocats donne une conférence de presse au cours de laquelle sont dénoncés le blocage des procédures de libération conditionnelle, l'existence du comité occulte au sein du ministère de la Justice, etc. Une pétition en faveur des libérations est également présentée à cette occasion. Dans un communiqué, les prisonniers démentent que le dépôt découvert en avril ait appartenu à leur organisation.

17 septembre 1997

Parmi les nombreuses initiatives de solidarité internationaliste menées en Suisse, une action a lieu contre le hall d'exposition de Renault en solidarité avec les travailleurs de l'usine belge de Vilvoorde et les prisonniers des Cellules.

16 décembre 1997

Pierre, Pascale et Bertrand sont emprisonnés depuis douze ans. Ils dépassent à présent la moyenne des peines effectives des prisonniers sociaux condamnés à la perpétuité ou à la peine de mort. Pascale est devenue la plus ancienne détenue dans le pays.

Janvier 1998

En réponse à une demande de permis de visite introduite pour Pierre Carette, les autorités répondent qu'il paraît « inopportun, attendu qu'il s'agit manifestement de personnes engagées de façon active dans le militantisme et le "combat" révolutionnaires, de leur accorder un permis de visite ». Jusqu'à aujourd'hui, toutes les demandes de permis de visite sont refusées...

6 mars 1998

Transfert de Pierre à la prison de Louvain.

27 avril 1998

Une réunion publique d'information se tient à Gand en faveur de la libération.

5 juin 1998

Une réunion publique d'information se tient à Anvers en faveur de la libération.

Juin 1998

Dans la perspective de la Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire 1998 qu'elle co-organise à Gand avec l'APAPC, l'Anarchist Black Cross réalise une interview des prisonniers qu'elle éditera pour cette occasion sous forme de brochure. Cette interview sera reprise dans le journal DE NAR.

20 juin 1998

À l'occasion des rencontres internationales organisées à Gand pour la Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire, les quinze délégations présentes (délégations belges, néerlandaises, françaises, anglaises, allemandes, suisses et basques) s'associent pour revendiquer la libération des prisonniers des Cellules.

22 octobre 1998

Le consulat de Belgique à Zurich est maculé de peinture en solidarité avec les prisonniers des Cellules.

17 décembre 1998

Des parents et amis des prisonniers manifestent à Bruxelles devant le Palais de Justice et le ministère de la Justice pour revendiquer la libération.

25 avril 1999

Manifestation devant l'ambassade de Belgique à Moscou pour protester contre le maintien en prison des prisonnier(e)s des Cellules. Des membres et sympathisants de dix organisations communistes et anarchistes russes y participent.

20 juin 1999

Le meeting organisé à Paris pour la Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire aborde la situation des prisonniers des Cellules et appelle à leur libération.

26 juin 1999

À l'occasion des rencontres internationales organisées à Bruxelles pour la Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire, les dix délégations présentes (originaires de huit pays) s'associent pour appeler à la libération des prisonniers des Cellules. Ceux-ci présentent le texte de la « Plate-forme du 19 juin » à laquelle vont adhérer des dizaines de prisonniers révolutionnaires communistes, antifascistes, anarchistes et anti-impérialistes.

Juin 1999

Les meetings organisés en Italie (Rome, Naples, Milan, Florence et Catane) pour la Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire sont l'occasion d'interventions en faveur des prisonniers des Cellules.

Août 1999

Manifestation de militants communistes ukrainiens devant l'ambassade de Belgique à Kiev pour protester contre le maintien en prison des prisonniers des Cellules.

Septembre 1999

Multiplication des manœuvres du ministère pour éviter une libération des prisonniers par les Commissions de libération conditionnelle (créées par la nouvelle loi précisément pour transférer du ministère aux juges la décision des libérations). Les manœuvres vont de consignes envoyées aux directeurs de prison pour que les prisonniers ne soient pas proposés aux Commissions jusqu'à la rétention des pièces administratives nécessaires aux comparutions.

18 décembre 1999

Manifestation devant l'ambassade de Belgique à Paris pour la libération des prisonniers des Cellules. Sont présentes des délégations d'organisations communistes et anarchistes.

4 février 2000

Pascale est libérée après plus de 14 années de prison. Jusqu'à la dernière seconde, le ministère lui a refusé un jour de congé pénitentiaire. Pierre Carette et Bertrand Sassoie deviennent les plus anciens prisonniers non récidivistes dans le pays...

17 mai 2000

La Commission de libération conditionnelle refuse la libération de Pierre.

10 juillet 2000

Bertrand est libéré après plus de 14 ans et demi de prison.

17 décembre 2000

Des parents et amis manifestent à Bruxelles devant le Palais de Justice et le ministère de la Justice pour revendiquer la libération de Pierre.

Juin 2001

Les meetings organisés en Europe pour la Journée Internationale du Prisonnier Révolutionnaire sont l'occasion d'interventions en faveur de la libération de Pierre.

17 septembre 2001

La Commission de libération conditionnelle refuse la libération de Pierre.

3 novembre 2001

Des parents et amis manifestent à Bruxelles devant le Palais de Justice et le ministère de la Justice pour revendiquer la libération de Pierre.